



Gymnastique Volontaire HOUEMONT

Bulletin d'inscription saison 2019-2020

à compléter et à remettre obligatoirement avec votre règlement au plus tard à la reprise des cours (pour une question d'assurance)

Reprise des cours le lundi 16 septembre 2019

Activités	Jours	Horaires	Lieu	Animateur	Tarif	Cochez une ou plusieurs cases
Fitness	Lundi	19h15-20h45	Salle musculation	Margot	140 €	<input type="checkbox"/>
Dynamic'Gym	Mardi	18h15-19h45	Salle musculation	Yamina	140 €	<input type="checkbox"/>
	Jeudi	18h15-19h45	Salle musculation	Yamina	140 €	<input type="checkbox"/>
Yoga	Mercredi	10h00-11h15	Salle musculation	Kristel	145 €* 	<input type="checkbox"/>
	Mercredi	19h00-20h30	Salle musculation	Jean Patrick	160 €**	<input type="checkbox"/>
Gym Douce	Jeudi	9h00-10h00	Dojo	Yamina	105 €	<input type="checkbox"/>
	Jeudi	10h15-11h15	Dojo	Yamina	105 €	<input type="checkbox"/>
Marche de santé	Lundi	14h00-15h15	Rdv à la Ronchère	Christiane	11 €	<input type="checkbox"/>
Marche	Mardi	8h45-11h15	Rdv parking mairie	Christiane	11 €	<input type="checkbox"/>
					Total pour les activités choisies →
					Licence EPGV obligatoire →	+ 29 €
					TOTAL A REGLER →	<input style="width: 100px; height: 30px;" type="text"/>

* Ce cours dure 1h15.

** Ce cours dure 1h30.

Remarques:

- Les activités, sauf la marche, ont lieu au **Complexe Sportif du Mancès, 12 Rue de Lorraine, 54180 Houdemont.**
- Il est possible de régler par chèque en deux fois. Chèques vacances et coupons sport acceptés.
- Par mesure d'hygiène, l'utilisation de chaussures propres et le drap de bain sont obligatoires. Pour les cours au dojo, la gymnastique se pratique pieds nus.
- Un essai gratuit d'une séance par activité est possible.
- **Chaque cours devra compter au moins 12 adhérents pour être maintenu.**

NOUVEL(LE) ADHERENT(TE) : OUI NON

- Nouvelle adhésion : un **certificat médical est obligatoire** (il est valable 3 ans).
- Renouvellement d'adhésion : le questionnaire de santé vous sera remis à la reprise des cours, si votre certificat médical a moins de 3 ans.

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE (obligatoire pour la licence) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE MAIL (en majuscules)@..... TEL (obligatoire) :

Je joins mon règlement de : €

- par chèque bancaire à l'ordre de GV HOUEMONT en 1 fois
- en 2 fois (dans ce cas, noter la date souhaitée d'encaissement au dos du 2^{ème} chèque)

Date :

Signature :



Assurances fédérales 2019/2020

Résumé des garanties, informations utiles

Contrat Groupama 41850799Q



GROUPAMA est le nouvel assureur choisir par la Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire pour protéger son activité et ses licenciés.

Le nouveau contrat est souscrit par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Les équipes du département Sports et Evénements seront au quotidien à vos côtés pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches liées aux assurances.

Qui est assuré?

- La Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire
- Les comités régionaux et départementaux
- Les associations affiliées
- Les licenciés
- Les dirigeants et animateurs
- Les salariés de la Fédération, des Coreg, des Codep et de l'ensemble des structures affiliées
- Les personnes assurées dans le cadre de :
 - Les manifestations promotionnelles
 - Les stages de loisirs
 - Les stages de formation
- Les stagiaires des formations organisées par les comités EPGV.

Quelles sont les activités assurées?

- Toutes les activités sportives, culturelles et récréatives (fêtes, bals...) pratiquées sous l'égide de la Fédération ou de ses structures affiliées, sous réserve que l'encadrement soit habilité par la Fédération.
- Les manifestations promotionnelles
- Les stages de loisirs
- Les stages de formation

Cas particulier des invités

- Si votre responsabilité, ou leur responsabilité est engagée, le contrat fédéral couvrira le préjudice occasionné grâce à la couverture Responsabilité Civile Générale et Organisateur souscrite par la Fédération.
- Lors des portes ouvertes, les invité-e-s bénéficient du même contrat que les licencié-e-s.
- Sur un événement promotionnel ou une activité sportive les invité-e-s peuvent bénéficier de la couverture fédérale à partir du moment où cet événement ou activité n'excède pas 3 jours, et qu'au moins 50% des participant-e-s sont licencié-e-s.
- Dans le cadre d'une manifestation récréative (fêtes, bals), les invité-e-s ne sont couverts que dans le cadre de la RC Organisateur, ils ne bénéficient pas de la couverture fédérale complète (Dommages Corporels et Assistance).

Des questions sur le contrat d'assurance?

www.fpepgv.grassavoie.com

La notice d'information complète y est téléchargeable

Vous pouvez nous joindre :

- par mail : fpepgv@grassavoie.com
- par téléphone : **09 72 72 28 85**

Que faire en cas d'accident?

- Appeler les organismes de secours
- Si vous êtes loin de votre domicile, contacter immédiatement **EUROP ASSISTANCE / +33 1 41 85 81 02** en rappelant le n° de contrat **5825118**
- Faire votre déclaration de sinistre :

- En ligne : www.fpepgv.grassavoie.com
- Par mail : fpepgv@grassavoie.com
- Par courrier :

GRAS SAVOYE
Département Sports & Evénements
Immeuble, quai 33, 33234 quai de Dion Bouton
CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Responsabilité Civile

• Dommages Corporels	30 000 000€
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000€
• Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000€
Atteintes à l'environnement	5 000 000€ par année
Intoxications alimentaires	5 000 000€ par année

Occupation temporaire de locaux Matériel utilisé temporairement	7 700€ par sinistre (franchise 150€)
Responsabilité Mandataire Sociaux	1 000 000€

Défense Evénement mettant en jeu la RC Autres cas de défense	300 000€ 50 000€
--	---------------------

Indemnisation des dommages corporels

BASE	10€/AN
IAC SPORT	Ces garanties se substituent à l'offre de base.

Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500€ dans la limite de un mois
--	------------------------------------	----------------------------------

Remboursement des frais médicaux...	Forfait total de 4 000€
• Dont lunettes	500€
• Dont rattrapage scolaire	2hfj max 7 500€
• Location tv	Inclus forfait

Invaliddité Jusqu'à 50%	20 000€	120 000€
50-100% sans tierce personne	30 000€	150 000€
50-100% avec tierce personne	50 000€	300 000€

Décès Seul	10 000€	30 000€
Capital majoré (par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	+ 5000€/personne du foyer	+ 5000€/personne du foyer

Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700€	7 700€
--	--------	--------

Assistance - +33 1 41 85 81 02 – contrat n°58 225 118

Rapatriement Frais Médicaux à l'étranger Assistance en cas de décès Frais de cercueil Assistance voyage Avance de fond (en cas de vol, perte ou destruction des moyens de paiement et papiers d'identité)	Frais réels pour le transport et accompagnement défunt 2 500€	Frais réels 150 000€
Retour anticipé	Retour anticipé	2 500€